

tes jeunes gens aiment le cabaret,
 Pour le grand bruit qu'on peut y faire,
 Plutôt que pour la bonne chère,
 Et que de sa serviette on s'y fait un bonnet.

Depuis Noé jusqu'à nos jours, le culte du vin a toujours subsisté, et je crois que son règne ne finira pas encore, d'autant plus qu'il est surtout regardé comme un progrès ; ce mot de progrès est un véritable plaidoyer en faveur de la tendance au matérialisme et à la plus affreuse démoralisation. Voici en effet des ordonnances de police, qui s'appuient sur ma manière de voir, et qui prouvent que la fréquentation excessive des cabarets produit souvent de grands désordres dans les populations :

8 mars 1745, de par le roy (Louis XV).

« François, comte de Gelas, Voisins, vicomte de Lau-
 « trec, baron de Capendu, seigneur de Rochette et Li-
 « zardière, etc., chevalier des ordres du roi, lieutenant
 « général de ses armées et de la province de Guyenne,
 « inspecteur général d'infanterie, commandant en chef
 « pour Sa Majesté, dans les provinces de Lyonnais, Fo-
 « rest et Beaujolois, et Ville de Lyon.

« Sur ce qui nous a été représenté que les derniers
 « troubles ont pris leur source et leur origine dans les
 « cabarets, cafés et lieux de jeux publics, soit de la ville,
 « soit des faubourgs, sous peine de prison pour la pre-
 « mière fois, et de punition corporelle en cas de récidive,
 « faisons très-expresses défenses à tous cabaretiers, ca-
 « fetiers et gens tenant des jeux publics, de recevoir chez
 « eux les dits artisans en plus grand nombre que celui
 « de quatre, leur ordonnant de nous avertir sur le champ
 « des assemblées, qui se feraient chez eux au préjudice